

Règlement particulier du Tournoi Doubles ONEA Les 24 et 25 juillet 2021 à St Philbert Du Peuple (49)

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. N° d'autorisation : 20.PDLL.49/TI.F./011
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Patrick SEROT. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et licencié pour la saison 2020/2021 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi Sénior est ouvert aux cadets, juniors, séniors et vétérans classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
5. Le tournoi est géré par le logiciel BadNet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des Juges Arbitres. **Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
6. La date limite d'inscription est fixée **au 16 juillet 2021**. Les droits d'engagements sont de **14 €** pour un tableau et **20 €** pour deux tableaux. Les inscriptions se font exclusivement sur Badnet par virement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée des inscriptions.
7. Les tableaux proposés sont les doubles Dames et Hommes le samedi et les doubles Mixtes le dimanche.
8. Lors de la constitution des tableaux, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel. Les joueurs joueront dans la catégorie correspondant à leur **CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
9. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants hormis poule unique.
10. Les horaires de convocation des compétiteurs seront disponibles en ligne sur le site de BADNET à compter **du 20 juillet 2021.**
11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut-être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.
12. Tout joueur non présent sur le terrain après 3 appels de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
16. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL super grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
19. La majorité des matchs seront auto-arbitrés, un arbitre sera présent pour certains matchs notamment pour des finales.
20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait à partir de **la date du tirage le 17/07/2021** devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
21. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
23. Le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi sera affiché à l'entrée du gymnase et devra être appliqué par chaque joueur.
24. Les photos prises lors du tournoi ne seront utilisées qu'à des fins de promotion du Badminton. Toute personne peut s'y opposer en le stipulant à la table de marque dès son arrivée.
25. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.